MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté en date du 11 DEC. 2024

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

Vu le code général de fonction publique ;
Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté du 26 août 2024 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour l'année 2025 ;

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint technique principal de deuxième classe au titre de l'année 2025 (par ordre alphabétique) :

DELAPLACE Marie	DDPP MANCHE
SANTA-OLALLA ARMENGOL Corinne	DRAAF OCCITANIE – Direction Toulouse

Article 2 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 11 DEC. 2024

Pour la ministre de l'agriculture, de la souveraineté
Alimentaire et de la forêt et par délégation

Le chef du service
des ressources humaines,

Xavier MAIRE